

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le 1<sup>er</sup> février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

Date de convocation

26 janvier 2023

A l'exception de : Madame MANENT, Monsieur DUPONT-BELOEIL et Monsieur BELLIOU excusés.

Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame LE PAPE qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Madame BOUYER qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur JOUBERT.

Date du  
Conseil Municipal

1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 26

Votants ---- 30

### 3/ BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » – CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Le budget annexe « Energies renouvelables » a été créé, par délibération n°20.12.06 en date du 16 décembre 2020, afin de retracer les opérations comptables et financières des panneaux photovoltaïques situés sur le toit de l'Hippodrome.

Du fait de l'incendie qui s'est déclaré au cours de l'été 2022, les panneaux ont été débranchés du réseau et ne produisent donc plus d'énergie.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de clôturer le budget annexe « Energies renouvelables » et d'intégrer les éléments du bilan et les résultats de clôture 2022 au budget principal, après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2022.

#### DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒ Vu la délibération n°20.12.06 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020,

⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 25 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

08 FEV. 2023

Publié le :

08 FEV. 2023

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



DECISION :

Le Conseil Municipal, par 29 votes pour et 1 abstention (Madame FRAUX),

- Clôture le budget annexe « Energies renouvelables » à l'issue de la gestion 2022.
- Précise que les éléments du bilan et les résultats seront repris dans les comptes du budget principal à l'issue du vote du compte de gestion et du compte administratif 2022.
- Autorise Monsieur Le Maire, ou Monsieur RAHER, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Christine PRUKOP



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET  
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DELIB_23_02_03</b>
Objet :	<b>3. Budget annexe « Energies Renouvelables » – Clôture du budget annexe</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-01 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte
Identifiant unique :	044-214401325-20230201-DELIB_23_02_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20230201-DELIB_23_02_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	945 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 3_Clôture budget annexe Energies renouvelables.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20230201-DELIB_23_02_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	106.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 14h14min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 14h14min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 14h14min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2023 à 17h08min46s	Reçu par le MI le 2023-02-08